

Forêts Communales - Coupe d'emprise en forêt de Chailluz - Destination des bois

M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur : La coupe d'emprise en forêt de Chailluz permettrait le passage de la ligne électrique souterraine de 63 000 volts devant alimenter le poste de transformation des Montboucons.

Deux parcelles sont concernées -103 et 115- pour une surface globale de 1 ha.

Il est proposé de vendre à l'amiable les grumes et le bois de chauffage après façonnage par la Régie Municipale.

Il s'agit de quelques chênes et feuillus divers pour un volume approximatif de 15 m³.

Après avis favorable de la Commission Environnement, le Conseil Municipal est appelé à adopter cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 5 juillet 2002.